

215C1627
FR0000062176-DIV30

9 novembre 2015

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU

(Alternext)

La société Sabeton et la société COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire que la première envisage de déposer sur les titres de la seconde¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué conjoint diffusé le 6 novembre 2015 par les sociétés Sabeton et COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU.